

Communiqué de presse d'Alliance Sud du 1<sup>er</sup> octobre 2020

## Des fonds privés pour la coopération internationale ?

**Dans sa Stratégie de coopération internationale 2021-2024, approuvée par les deux chambres, le Conseil fédéral s'est engagé à diversifier et renforcer les collaborations avec le secteur privé en faveur du développement durable et à tester de nouveaux modèles de financement durable. Un nouveau papier de position d'Alliance Sud analyse le potentiel, les limites et les risques de cette approche.**

Le Conseil fédéral entend utiliser des fonds de l'aide publique au développement (APD) pour permettre de « mobiliser des financements privés additionnels » pour un développement durable, notamment par le biais de la finance mixte (*blended finance*). La Stratégie de coopération internationale 2021-2024 n'indique par contre ni les montants prévus pour développer cette collaboration avec le secteur privé, ni ne présente les instruments concrets, encore moins les partenaires privés avec lesquels le Conseil fédéral entend collaborer à l'avenir.

Bien qu'il existe un large consensus sur le fait que l'investissement privé dans les pays en développement est nécessaire pour assurer le financement des Objectifs de développement durable (ODD), des études et rapports récents relève le niveau d'ambition exagéré qui a marqué les stratégies de finance mixte adoptées à ce jour. En outre, ces mêmes analyses relèvent que la mise en œuvre des stratégies de *blended finance* dans les pays les moins avancés (PMA) se heurte à de nombreuses limitations et présentent des risques substantiels.

Dans son papier d'analyse, Alliance Sud présente de manière synthétique le potentiel, les limites et les risques que présentent les divers instruments de la finance mixte. Dans ses conclusions et recommandations, Alliance Sud rappelle que, en termes de financement de l'Agenda 2030 et de collaboration avec le secteur privé :

- La mobilisation des ressources publiques propres des pays en développement doit être une priorité en vue d'assurer le financement de l'Agenda 2030 de développement durable ; à cet égard, la lutte contre les flux financiers illicites (*illicit financial flows*) est incontournable.
- Eu égard au développement du secteur privé, la priorité doit être accordée au développement des entreprises locales, en particulier des petites et moyennes entreprises (PME), ainsi que des marchés financiers nationaux.
- Le recours aux financements mixtes et aux partenariats entre acteurs publics de la coopération au développement et entreprises privées n'équivaut qu'à *un* moyen parmi d'autres de contribuer à atteindre les ODD.

Alliance Sud exige qu'une évaluation de l'ensemble des formes de collaboration avec le secteur privé de la coopération internationale de la Suisse soit effectuée, et qu'une stratégie d'engagement détaillée, comprenant une liste de critères sociaux et environnementaux soit développée avant que de nouvelles formes de partenariats, respectivement de nouveaux instruments financiers avec le secteur privé ne soient développés.

*Blended finance – les financements mixtes et la coopération au développement : La position d'Alliance Sud, 28 pages. Septembre 2020 ([téléchargeable en pdf](#) sur la page web d'Alliance Sud).*

Pour plus d'informations :

[Laurent Matile](#), dossier *Entreprises et développement*, Alliance Sud, tél. +41 78 802 06 20